

De l'invalidité à la retraite, périlleux !

Daniel Germain

daniel.germain@tc.tc

@daniel_germain

Comment préparer sa retraite quand on a perdu, comme on dit parfois dans le froid langage de la finance, son capital humain ? Stéphane* ne travaillera plus d'ici la retraite. L'homme vient d'atteindre la cinquantaine. Il souffre d'une invalidité depuis bientôt 15 ans.

Son handicap ne l'empêche pas de profiter de la vie, mais Stéphane ne s'est pas moins buté à ce constat : il est exclu de la population active. Depuis l'accident qui l'a écarté du travail en 2003, il vit des prestations d'une assurance invalidité (1 311 \$ par mois) et de celles du RRQ (888 \$ par mois). Au cours de la période où il a travaillé, il a réussi à épargner dans un REER dont le solde s'élève aujourd'hui à 75 000 \$. Il a aussi 1 800 \$ dans un CELI et 6 000 \$ de liquidités.

Stéphane est propriétaire d'une copropriété sur laquelle court une hypothèque de 61 000 \$. Il s'est séparé de sa conjointe il y a quelques années. Les deux « ex » sont en bons termes et partagent un compte REEE destiné à payer les études de leur enfant de 14 ans. Il contient 23 000 \$.

Les revenus de Stéphane lui permettent de rembourser son hypothèque, de subvenir à ses besoins et de faire un petit voyage dans le Sud tous les deux ans. Autrement dit, ses entrées d'argent couvrent tout juste son coût de vie. « Durant certains mois tranquilles, je parviens à dégager des surplus », confie-t-il. Il gère rigoureusement son budget, une discipline qu'il devra appliquer toute sa vie.

Une situation aussi serrée suscite des interrogations. Sur son rythme de vie d'abord. Sur ses perspectives de retraite ensuite. Stéphane perdra les prestations de l'assureur à 65 ans, il en est bien conscient. Il se demande :

→ J'aimerais retourner dans le

Sud, probablement en 2018.

Puis-je me le permettre ?

- Que va-t-il arriver à la retraite ?
- Aurai-je assez d'argent pour subvenir à mes besoins ?
- Pourrai-je continuer à voyager durant ma retraite ?
- Comment se présente l'avenir pour moi ?

Karine Turcotte, gestionnaire de portefeuille à la firme MEDICI, s'est penchée sur sa situation délicate. Stéphane a peu de marge de manœuvre, reconnaît-elle. La réussite du plan repose sur la discipline.

Actuellement, le coût de vie annuel de Stéphane s'élève à 26 300 \$, incluant le remboursement de sa dette hypothécaire qui rogne ses flux monétaires de 400 \$ par mois. L'hypothèque de la copropriété sera remboursée à 65 ans, au moment où notre lecteur perdra ses prestations d'assurance invalidité et où celles du RRQ passeront de 888 \$ à 355 \$ par mois. En effet, Stéphane bénéficie actuellement de prestations d'invalidité de la part du RRQ. À compter de 65 ans, elles seront remplacées par sa rente de retraite, mais comme il a peu participé au régime, celle-ci sera maigre.

Pour maintenir son rythme de vie actuel, Stéphane doit compter sur un revenu net de 21 588 \$ par année, a calculé Karine Turcotte. Avec sa pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV - 6 942 \$ par année), sa rente du RRQ (4 260 \$ par année) et ses économies (retrait du FERR - 14 196 \$ par année), Stéphane ne pourra pas maintenir le rythme plus de sept ans, après quoi il aura vidé son FERR. Il pourra alors toucher le Supplément de revenu garanti (SRG), mais ça ne suffira pas à combler le vide créé par l'épuisement de ses économies.

Il y a néanmoins une solution, astucieuse il faut le dire. La gestionnaire de portefeuille propose à Stéphane de décaisser progressivement le REER d'ici la retraite.

Évidemment, il y a un coût fiscal à cette opération. Plutôt qu'avoir 135 000 \$ en REER à 65 ans, notre lecteur aura 115 000 \$ en CELI (rendement estimé de 3,5 %). Toutefois, cela permettra à Stéphane de toucher le Supplément de revenu garanti dès 65 ans, en plus de réduire sa facture d'impôt à zéro.

Le SRG est versé aux retraités à faible revenu et diminue rapidement à mesure que le revenu imposable augmente pour disparaître totalement autour de 17 000 \$ (montant dont est exclue la PSV). Les retraits du REER entrent dans le calcul du revenu imposable, mais pas ceux du CELI.

La solution de Karine Turcotte consiste donc à réduire le revenu imposable à la retraite, quitte à payer davantage d'impôt avant 65 ans. Résultats : le RRQ (4 260 \$), la PSV (6 942 \$) et le SRG (7 681 \$) couvriront l'essentiel du coût de vie (18 883 \$). Pour arriver à 21 500 \$, Stéphane n'aura qu'à puiser la différence (2 705 \$) dans son CELI. Non seulement notre lecteur parviendra-t-il à combler ses besoins, mais il profitera aussi d'un coussin de sécurité. Advenant un décès à 100 ans, le CELI ne sera toujours pas épuisé.

*Un pseudonyme a été utilisé.

EXPERTE INVITÉE



Karine Turcotte, B.A.A., D. Fisc. et CFA, est gestionnaire de portefeuille chez MEDICI, une firme de Saint-Bruno.

À chaque numéro, nous répondons aux interrogations de lecteurs quant à leur situation financière. Il est possible d'envoyer vos situations à : cliniqueretraite@tc.tc

Évolution du portefeuille

